



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le TRENTE MAI.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 16Nombre de suffrages exprimés : 21 – Votes pour : 21 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0**Étaient présents** : S. ALLEG – G. BARRA – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE **Adjoints**J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL- J. DUBOIS- P. GINER– J.L. GIRAUD - J. HENSELE – E. MENUT - N. PIGAGLIO - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux****Absents excusés** : N. DEDULLE LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - A. MAGNIN MELOT (pouvoir à R. MARTEL TRIGANCE) – S. LAINE (pouvoir à G. BARRA) - A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE) - J. RAYNAUD (pouvoir à M. BODY)**Absents non excusés** : M. MARTEAU - N. PERRICHON

ESPACE CULTURE / JEUNESSE – LOT 1 : GROS ŒUVRE – AVENANT 1

VU le Code de la commande publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDÉRANT que le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement TZU et TPF ingénierie, le 24 septembre 2019.**CONSIDÉRANT** que les marchés de travaux ont été attribués le 15 novembre 2021 avec notamment le lot 1 : démolition, gros œuvre, terrassement, attribué à l'entreprise SAGI et un ordre de service n°1 au 8 décembre 2021.

Le montant du lot 1 s'élève à 529.732 € HT.

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires s'élèvent à 70.907,73 € HT, soit 13,38 % du montant du marché.

Réservation CVC mur en pierre	+ 10.193,00 € HT
Dévoisement de réseau EU – réservation intérieur	+ 792,00 € HT
Réservations / Scellement	- 3.000,00 € HT
Reprise de l'appui des poutres bois niveau RDC	- 2.000,00 € HT
Socles et plots sur matériau résilient	- 1.500,00 € HT
Seuils – portes et fenêtres	+ 4.889,77 € HT
Forme de pente	- 13.160,00 € HT
Travaux préparatoires	+ 10.400,00 € HT
Réfection des planchers	+ 64.292,96 € HT

Les travaux entrepris de réfection des planchers ne pouvaient pas être anticipés en amont lors de la rédaction du dossier de consultation des entreprises, le décroûtage in situ a fait ressortir les travaux listés ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE VALIDER l'avenant n°1, ayant pour objet la prise en compte de la plus-value s'élevant à 70.907,73 € HT soit 13,38 % du montant du lot n°1.
- DE DIRE que les crédits seront ouverts au BP 2022 M 14, et suivants.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr